

DOSSIER DE PRESSE

ACTION SOCIALE

22 MAI 2025

SOMMAIRE

1. QUELLES RÉPONSES NOUVELLES POUR SOUTENIR L'AUTONOMIE DE LA GÉNÉRATION DU BABY-BOOM ?	5
1.1 Simplifier le parcours des personnes âgées	6
1.2 Faire de l'évaluation à domicile un rendez-vous d'accompagnement et une offre de services à part entière	9
1.3 Booster le plan d'aides des bénéficiaires les plus fragiles : les heures « <i>Bien dans son corps, Bien dans son assiette</i> »	11
2. QUELLES SOLUTIONS POUR PRÉPARER LE « VIEILLIR BIEN » DE LA GÉNÉRATION X ET LA SOCIÉTÉ DU BIEN-VIEILLIR ?	13
2.1 Informer et développer une culture du bien-vieillir à hauteur de tous les assurés	14
2.2 Agir et « pouvoir d'agir » en prévention dès 60 ans	17
2.3 Accompagner le bien-vieillir des plus fragiles au moment clé du passage à la retraite	18
ANNEXES	21

INTRODUCTION

[La convention d'objectifs et de gestion \(COG\)](#) signée entre l'État et l'Assurance retraite pour la période 2023-2027 vise notamment, sur son volet d'action sociale, à répondre aux enjeux du vieillissement démographique.

L'action sociale de l'Assurance retraite met en œuvre des réponses de prévention centrées sur le « bien-vieillir » pour améliorer les conditions d'existence des retraités, réduire les inégalités sociales et préserver leur autonomie, telles que :

- des supports d'information et conseils à destination des retraités et de leurs aidants ;
- des actions collectives, financées ou organisées par le réseau de l'Assurance retraite et ses partenaires, pour prévenir la fragilité, soutenir le lien social et le vieillir actif en santé ;
- des aides individuelles pour accompagner la fragilité et préserver l'autonomie à domicile via des plans d'aides, temporaires ou pérennes ;
- des outils en direction des professionnels du domicile et des acteurs qui agissent auprès des retraités dans un objectif de prévention.

Dans l'esprit de la loi du 8 avril 2024, l'Assurance retraite entend contribuer activement à bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie.

La feuille de route 2025 de sa politique d'action sociale fixe le cap : agir aujourd'hui et préparer demain.

1. QUELLES RÉPONSES NOUVELLES POUR SOUTENIR L'AUTONOMIE DE LA GÉNÉRATION DU BABY-BOOM ?



Le vieillissement démographique et les projections réalisées en amont de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 liant la Caisse nationale de l'Assurance retraite et l'État mettent en lumière que la part des retraités de 75 ans et plus va augmenter de près 20 % entre 2022 et 2027. Cette période est en effet inédite puisqu'elle marque le début de l'arrivée au Grand âge (80 ans et plus) des générations nombreuses du baby-boom.

L'enjeu est donc de renforcer et améliorer les réponses pour préserver l'autonomie à domicile d'une part croissante de retraités au Grand âge. Pour y répondre dans le cadre de son action sociale, l'Assurance retraite s'est fixé 3 priorités.

1.1 SIMPLIFIER LE PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES

En anticipation du nouveau service public départemental de l'autonomie (SPDA) prévu dès 2025 par la loi du 8 avril 2024, l'Assurance retraite a ouvert, en lien avec la CNSA et la MSA, un important chantier pour simplifier les démarches et l'accès aux aides autonomie à domicile des personnes âgées. Un formulaire unique de demande d'aides quel que soit le degré d'autonomie des personnes âgées, certafisé fin 2023, est disponible avec un service en ligne associé.

L'accès aux aides autonomie à domicile est largement simplifié par la création d'une demande commune et unique couvrant les aides extra-légales des caisses de retraite et l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) des conseils départementaux (CD), prestation légale.

Un seul et même dossier permet désormais de demander soit l'APA, soit un accompagnement à domicile des personnes âgées pour soutenir leur autonomie grâce à la généralisation d'un formulaire Cerfa (16 301*01), intervenue courant 2024.

The image shows two overlapping forms from the French government. The top form is titled 'Demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées' and the bottom form is titled 'Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées'. Both forms include sections for personal information, contact details, and a declaration of need. The forms are designed to be filled out by individuals seeking autonomy aids.

- ✓ Conseils départementaux
- ✓ Assurance retraite et retraités de l'État
- ✓ Mutualité sociale agricole

La généralisation de ce formulaire marque une simplification majeure pour l'information, l'orientation, les démarches et l'accès aux aides. En ce sens, elle constitue une réponse centrale pour bâtir le service public départemental de l'autonomie, qui vise à gommer la complexité du système et à mieux coordonner les différents acteurs afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

Le formulaire Cerfa offre trois avantages majeurs :

- les informations demandées pour l'instruction des demandes sont limitées aux données nécessaires à l'étude des aides et des droits ;
- le demandeur est guidé dans sa démarche pour savoir à qui adresser sa demande ;
- si le destinataire n'est pas compétent, le dossier est transféré au bon interlocuteur sans démarche supplémentaire du demandeur.

Après étude du dossier, et sous réserve de l'éligibilité à des aides autonomie au regard des données communiquées à l'appui de la demande, une visite à domicile est organisée afin d'évaluer plus précisément le niveau d'autonomie et les besoins du demandeur. En fonction du degré d'autonomie calculé au moyen de la [grille AGGIR](#), l'évaluation peut donner lieu à la mise en place d'un plan d'aides APA par le conseil départemental ou d'un plan d'aides OSCAR par l'Assurance retraite (ou une prise en charge par la MSA si le demandeur est retraité de la Mutualité sociale agricole).

En parallèle, un service en ligne, développé par l'Assurance retraite, est également accessible notamment via l'espace personnel du site lassuranceretraite.fr, l'espace privé du site msa.fr, le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

En 2024, l'Assurance retraite a réceptionné 9 104 demandes formulées par des retraités ayant utilisé ce service en ligne.

Simplifier les démarches et l'accès aux aides doit aussi s'accompagner d'une simplification plus large du parcours des personnes âgées grâce à une meilleure coordination entre les départements et les caisses de retraite autour d'un principe de reconnaissance mutuelle et réciproque de leurs évaluations respectives.

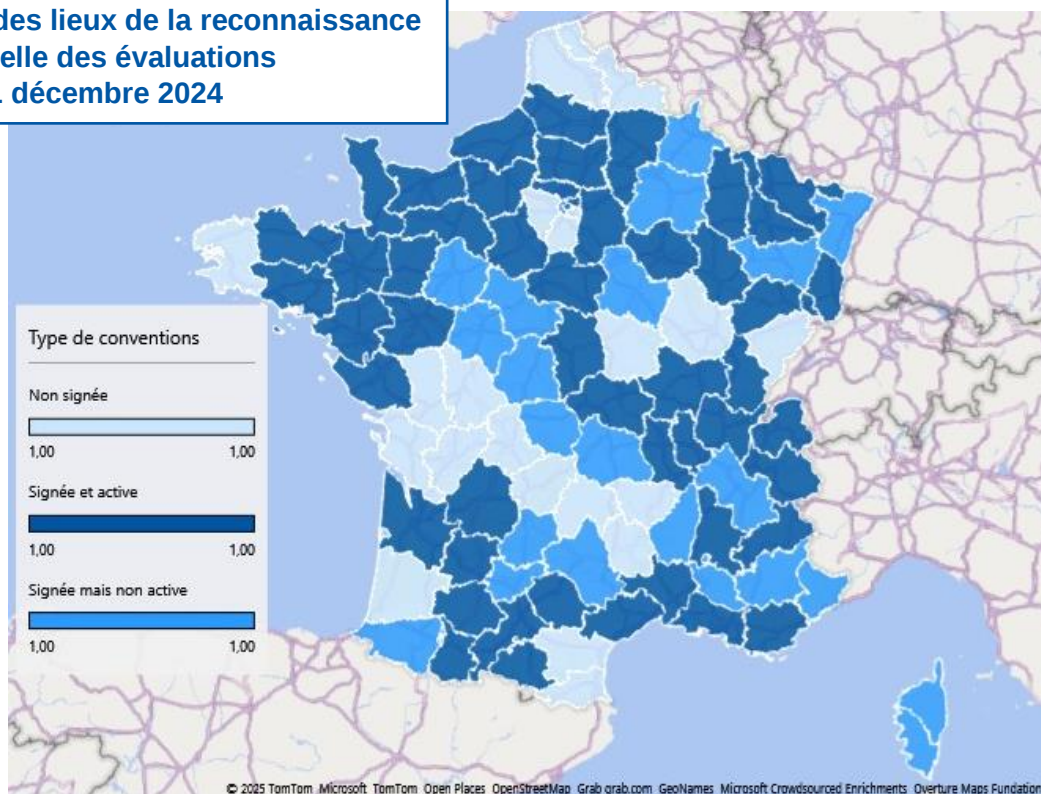
En fonction des éléments renseignés dans la demande d'aides à l'autonomie à domicile, elle est adressée par la personne âgée à sa caisse de retraite ou au département du ressort de son domicile.

À la suite d'une première étape administrative de traitement de la demande, soit le service d'évaluation de la caisse de retraite, soit l'équipe médico-sociale du conseil départemental se rend à domicile pour évaluer la situation du demandeur, et repérer ses besoins dans son autonomie au quotidien à domicile afin d'élaborer un plan d'aides adapté.

Pour assurer un parcours fluide et simple, il est central qu'en fonction des résultats de l'évaluation, la personne âgée n'ait pas à faire l'objet d'une deuxième évaluation avant la mise en place effective de son plan d'aides si celle qui a été réalisée a été mal orientée au départ.

Pour parvenir à cette simplification complète, l'Assurance retraite s'est fixé l'objectif sur la période 2023-2027 d'une reconnaissance mutuelle active des évaluations généralisée sur tout le territoire.

État des lieux de la reconnaissance mutuelle des évaluations au 31 décembre 2024



Boîte à outils coconstruite entre la Caisse nationale de l'Assurance retraite, la CNSA et la MSA, elle met à disposition des territoires :

- un modèle national de convention type sur la reconnaissance mutuelle des évaluations entre caisses de retraite et conseils départementaux ;
- une procédure de transfert comportant une fiche de liaison pour assurer la transmission des dossiers d'un acteur à l'autre ;
- depuis 2024, une plateforme sécurisée, développée par la Caisse nationale de l'Assurance retraite, est disponible pour le transfert des dossiers entre les caisses de retraite et les conseils départementaux.

1.2 FAIRE DE L'ÉVALUATION À DOMICILE UN RENDEZ-VOUS D'ACCOMPAGNEMENT ET UNE OFFRE DE SERVICES À PART ENTIÈRE

L'Assurance retraite s'est fixé une deuxième priorité dès 2025 afin de mieux accompagner le bien-vieillir chez soi et l'autonomie à domicile des retraités au Grand âge, qui expriment des difficultés pour continuer à réaliser certains actes de la vie quotidienne à domicile. Cette priorité vise à élargir, avant la fin de l'année 2025, le champ des bénéficiaires des rendez-vous d'évaluation globale des besoins à domicile à l'ensemble des retraités du régime général qui déposent une demande d'aides à domicile auprès de leur caisse de retraite.

Jusqu'à présent, ce rendez-vous, qui s'inscrit dans la démarche de « l'aller vers », s'adresse aux retraités socialement les plus vulnérables, a priori éligibles à un plan d'aides de leur caisse de retraite au regard de leur âge, de leurs ressources et de leur situation familiale.

La réponse actuelle :

Parcours 1 : l'âge, les ressources et la situation familiale du demandeur le rendent éligible pour une évaluation des besoins



- 1 Remplissage du formulaire DAA
- 2 Commande de visite d'évaluation
- 3 Réalisation de la visite d'évaluation
- 4 Notification de la décision par la caisse régionale
- 5 Mise en œuvre du plan d'aides

Parcours 2 : l'âge, les ressources et la situation familiale du demandeur ne font pas apparaître de vulnérabilité majeure ouvrant droit à un plan d'aides OSCAR de l'Assurance retraite



- 1 Remplissage du formulaire DAA
- 2 Pas de commande de visite d'évaluation
- 3 Courrier de rejet



En 2024, sur près de 140 000 nouvelles demandes d'aides à domicile reçues, un peu plus de 10 000 n'ont pas abouti à un rendez-vous d'évaluation globale à domicile.

L'élargissement de cet accompagnement à domicile s'inscrit dans une logique de parcours autonomie pour tous et repose sur 2 principes :

- faire de la visite à domicile des évaluateurs un rendez-vous d'accompagnement social attentionné et une offre de services à part entière, adressée à l'ensemble des retraités de l'Assurance retraite qui sollicitent une aide ;
- structurer, qualitativement et quantitativement, la réponse alternative au plan d'aides OSCAR en vue de guider le réseau d'évaluateurs dans les réponses susceptibles d'être proposées et d'accompagner progressivement tous les retraités qui expriment des difficultés dans la préservation de leur autonomie à domicile.

Cette évolution va donc viser in fine à développer les offres de l'Assurance retraite et à mieux faire connaître celles de ses partenaires, ainsi qu'à favoriser l'accès à des aides légales et à des solutions dans une logique de lutte contre le non-recours et de parcours de prévention à domicile au Grand âge.

Le parcours cible :



1 Formulaire DAA

Le retraité dépose une demande d'aides à l'autonomie à domicile



2 Commande de la visite d'évaluation

La caisse commande une évaluation à domicile pour tous les retraités éligibles (vérification des critères administratifs)



3 Réalisation de la visite d'évaluation

- La visite d'évaluation est réalisée sur le même format qu'actuellement
- À l'issue de l'évaluation le professionnel de l'évaluation peut proposer en s'appuyant sur le score FRAGIRE^[1] soit :
 - un plan d'aides OSCAR, financé par la caisse régionale
 - un plan « d'actions » : conseils et recommandations en matière de prévention de la perte d'autonomie, orientation vers des dispositifs partenaires (MPA, mutuelles, caisses de retraite complémentaire, etc.)



4 Notification de la décision à la suite de la visite d'évaluation

La caisse adresse un courrier notification à la suite de la visite d'évaluation :

- en cas de plan d'aides OSCAR : courrier de notification
- en cas de plan « d'actions » courrier de notification spécifique, pour tracer les conseils et recommandations en matière de prévention de la perte d'autonomie formulés par l'évaluateur, ainsi que les éventuelles démarches à effectuer par le retraité auprès de partenaires de l'Assurance retraite

[1] Modalités de dérogations possibles sur la base de critères non pris en compte dans l'outil FRAGIRE (ex. : présence d'une maladie évolutive).

Soutenir les professionnels de l'évaluation avec de nouvelles offres « Partenaires » :

- organisation d'une journée nationale de l'évaluation sur la thématique de l'adaptation du logement le 12 septembre 2024 : enjeux de la prévention sur l'aménagement du logement, repérage des risques, informations sur les aides techniques et le site bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr, informations sur les aides légales servies par l'Anah ;
- organisation de webinaires thématiques et mise à disposition de ressources professionnelles (lutte contre la dénutrition, accompagnement des retraités aidants) ;
- création de modules de formations en e-learning : mise à disposition d'un premier module sur la Santé mentale des retraités en juin 2025 avant livraison d'un répertoire des ressources territoriales associées, qui sera accessible sur le portail partenairesactionsociale.fr ;
- cartographie des offres de l'Assurance retraite et d'offres partenaires par thématiques au 3^e trimestre 2025.

1.3 BOOSTER LE PLAN D'AIDES DES BÉNÉFICIAIRES LES PLUS FRAGILES : LES HEURES « BIEN DANS SON CORPS, BIEN DANS SON ASSIETTE »

L'Assurance retraite s'est fixé une troisième priorité : agir sur les deux principaux déterminants de l'âge pour les bénéficiaires d'un plan d'aides OSCAR les plus fragilisés dans leur autonomie. Cette action se traduit par un bouquet de 11 heures complémentaires (par an) appelées « *Bien dans son corps, Bien dans son assiette* » et centrées sur la préservation des capacités essentielles à domicile.

Ces heures couvrent deux types d'accompagnement :

- les déplacements pédestres accompagnés pour lutter contre le risque de sédentarité et soutenir la mobilité grâce à la marche ;
- l'assistance à la préparation de repas pour lutter contre le risque de dénutrition et favoriser une alimentation adaptée.

Pourquoi ces heures ?

Parce que rester mobile, grâce à la marche, et adapter l'alimentation à ses besoins, c'est agir directement sur les fonctions les plus essentielles à la préservation de l'autonomie à tous les âges de la vie.

L'Organisation mondiale de la santé souligne ainsi que la sédentarité est la 1^{re} cause de mortalité évitable. L'inactivité est responsable de 9% des décès en France et, plus on vieillit plus ce risque s'accroît. Lutter contre la sédentarité au Grand âge c'est donc agir directement sur la préservation de l'autonomie.

Dans le même temps, sur les 2 millions de Français en situation de dénutrition 400 000 sont des personnes âgées à domicile. Or, la dénutrition a des conséquences graves au Grand âge. Elle génère une perte de force, un risque accru de chutes et de fractures, une baisse du moral et une aggravation rapide de la perte d'autonomie.

Les heures « *Bien dans son corps, Bien dans son assiette* » doivent par ailleurs permettre de :

- reconnaître le rôle de l'aide à domicile, acteur central dans l'accompagnement et le soutien de l'autonomie à domicile ;
- valoriser les compétences de ces professionnels pour améliorer les réponses proposées aux bénéficiaires d'un plan d'aides OSCAR tout en faisant évoluer le regard sur ce métier ;
- ne pas démultiplier les intervenants au domicile du retraité avec l'intervention d'une personne de confiance.

Proposer ces heures complémentaires, c'est donc aussi développer la relation humaine entre un bénéficiaire et son aide à domicile autour d'activités essentielles à la préservation de l'autonomie.

Comment ces heures sont-elles mises en place ?

Ces heures complémentaires sont conseillées par le professionnel qui vient au domicile du retraité pour évaluer ses besoins. Elles sont réalisées par le même service d'aide à domicile que celui qui prend en charge les 80 heures d'accompagnement et de prévention à domicile habituelles.

- Avant le déploiement du dispositif (fin 2024) : 49,6% des bénéficiaires avec une prise en charge active disposaient d'un plan d'aide OSCAR à 80 heures.
- Au 30 avril 2025 : Cet accompagnement complémentaire a été proposé à près de 4 % des bénéficiaires d'un plan d'aides OSCAR au plafond et 2 356 prestations « *Bien dans son corps, Bien dans son assiette* » ont été accordées. En moyenne, 10 h 45 sont prescrites.

Accompagner les services d'aide à domicile

- Diffusion de ressources sur le portail partenairesactionsociale.fr
 - Création d'un environnement dédié à l'offre et plan d'aides OSCAR
 - Guide sur la prévention des risques liés à la dénutrition des personnes âgées en partenariat avec le Collectif de lutte contre la dénutrition
 - Fiches repères sur la nutrition, les addictions, l'activité physique, la santé bucco-dentaire (en cours de réalisation avec le réseau des professionnels de santé de la Mutualité Française)
- Organisation de webinaires thématiques sur la prévention (enjeux, repérage et conseils en lien avec les pratiques professionnelles).

À travers ces différents leviers, et ces trois grandes priorités, l'Assurance retraite agit pour soutenir activement l'autonomie à domicile de la première génération de « boomers » au Grand âge mais elle agit aussi pour bâtir demain une société du « vieillir mieux ».

2. QUELLES SOLUTIONS POUR PRÉPARER LE « VIEILLIR BIEN » DE LA GÉNÉRATION X ET LA SOCIÉTÉ DU BIEN-VIEILLIR ?



Le vieillissement démographique va modifier durablement le visage de la France. Dès 2030, les plus de 60 ans seront, pour la première fois, plus nombreux que les moins de 15 ans.

À compter de 2030, la transition démographique va s'accélérer tout comme le vieillissement de la population avec une augmentation chaque année des plus 80 ans de l'ordre de 300 000 personnes âgées.

Pour rappel entre 2015 et 2022, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a évolué positivement de 0,8 an pour les femmes et de 0,5 an pour les hommes – en 2022 elle est estimée à 12 ans pour les femmes et à 10,5 ans pour les hommes (étude DREES décembre 2024). Il y a donc un enjeu humain, social et économique, à mettre en œuvre des solutions pour que cette espérance de vie en bonne santé continue à progresser.

Pour relever ce défi, la prévention précoce du risque de perte d'autonomie doit prendre une place centrale.

À son niveau, l'Assurance retraite est un acteur pivot pour diffuser la prévention au moment du passage à la retraite. Elle s'attache à le faire en activant 3 leviers complémentaires pour toucher les futurs et jeunes retraités dès 2025 : informer, agir, accompagner.

2.1 INFORMER ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DU BIEN-VIEILLIR À HAUTEUR DE TOUS LES ASSURÉS

L'Assurance retraite s'appuie sur la transition technologique pour moderniser ses messages et toucher les retraités, particulièrement les plus jeunes.

Le « bien-vieillir » sur Internet

- La nouvelle version du site pourbienvieillir.fr

Le site pourbienvieillir.fr, créé par Santé publique France et l'interrégime en 2016, a fait peau neuve.

Site accessible sur portable et tablette, son ergonomie, sa navigation et ses rubriques ont été développées à partir d'expériences utilisateurs conduites avec de futurs et jeunes retraités en situation de vulnérabilité économique.

Cette nouvelle version s'organise en 4 rubriques en fonction des questions et centres d'intérêt des jeunes retraités :

- préparer sa nouvelle vie à la retraite ;
- rester en bonne santé ;
- maintenir une vie sociale ;
- être bien chez soi.

Tous les contenus sont rédigés par des experts avec le concours du Collège des professeurs d'université-praticiens hospitaliers de l'Union des gérontopôles de France.

Les visiteurs peuvent le consulter en version « standard » et pourront, dans les toutes prochaines semaines, basculer dans une version « Facile à lire et à comprendre (FALC) ».

Cette nouvelle version vise enfin et surtout à faciliter l'accès à la prévention. Interactif (module d'orientation, quiz, etc.) et plus dynamique (interviews, vidéos, podcasts, etc.), le site pourbienvieillir.fr s'attache à présenter l'offre de prévention disponible sur tous les territoires grâce au service « [Trouver mon activité](#) ».

Centré sur l'accès en quelques clics, le service « [Trouver mon activité](#) » permet, grâce à une carte interactive, de géolocaliser des conférences, forums, ateliers, sorties « pour bien vieillir ». On y trouve :

- l'accès à des offres d'activité variées, y compris proposées en distanciel ;
- la possibilité de s'inscrire directement en ligne aux activités disponibles.

Au premier trimestre, 4 900 activités de prévention ou de lutte contre l'isolement social ont été publiées sur cette plateforme, dont 3 900 ateliers thématiques et 240 conférences. Un peu plus de 6 % de ces actions sont publiées par des centres sociaux.

Au mois d'avril 2025, le service a dénombré 25 000 visites, qui ont abouti à plus de 100 000 recherches. L'activité physique adaptée et la prévention des chutes, les nouvelles technologies et l'estime de soi sont les thématiques les plus recherchées. Ensuite, viennent les actions de prévention portant sur la mémoire, la nutrition et également l'atelier Bienvenue à la retraite.

Ouvert aux opérateurs d'actions collectives intervenant pour le compte de l'Assurance retraite et de l'interrégime, le service « [Trouver mon activité](#) » est désormais aussi complété par les Conférences des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie dans 17 départements.

- La complémentarité avec le site lassuranceretraite.fr

Le menu « [Ma vie à la retraite](#) » du site.lassuranceretraite.fr propose différentes informations et ressources complémentaires au site pourbienvieillir.fr notamment concernant la question spécifique de l'adaptation du logement avec le service en ligne « [Mon logement est-il adapté à mes besoins au quotidien ?](#) »

Ce service en ligne est le fruit d'un partenariat avec le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc). Il s'appuie sur les résultats d'une importante enquête menée auprès des assurés du régime général de 55 ans et plus à partir de leurs projections sur les solutions permettant de vieillir à domicile.

Ce service s'inscrit dans une logique de sensibilisation et d'orientation des publics vers les solutions concrètes et les aides telle que MaPrimeAdapt'.

L'environnement « [Bien-chez-soi](#) » référence 200 équipements du quotidien dans une approche simple et pratique s'appuyant sur l'expertise d'ergothérapeutes.

Les autres canaux de communication du « bien-vieillir »

- Les Zastuces pour bien vieillir et sa campagne média

[Les Zastuces pour bien vieillir](#), est un programme vidéo innovant et interactif avec des conseils et astuces pour préserver sa forme tout en découvrant les régions et des lieux insolites de France. L'objectif ? Informer sur les astuces du quotidien pour entretenir et préserver son capital autonomie.

Ces vidéos partent à la rencontre de retraités qui ont souhaité poser une question sur une habitude de vie au quotidien. Nutrition, activité physique, sommeil, mémoire, conduite automobile... de nombreuses thématiques sont abordées. Dans chaque épisode, un professionnel partage une astuce simple pour enrichir ses connaissances et améliorer son quotidien.

Pour toucher les retraités, ce programme a été notamment diffusé sur tous les France 3 région TV (près de 1000 diffusions et 350 000 personnes touchées).

Pour découvrir le programme : <https://www.pourbienvieillir.fr/les-zastuces-pour-bien-vieillir/>



- La diffusion de dossiers de presse sonores



Depuis la rentrée 2024, l'Assurance retraite investit également la radio avec un nouveau support pour sensibiliser sur les enjeux de la prévention : [Bien vivre sa retraite ! La chronique info](#).

Réalisé sous la forme d'un ensemble de chroniques audio portant sur une thématique et diffusé à un panel très large de radios, le premier dossier de presse sonore [Bien vivre sa retraite ! La chronique info](#) a sensibilisé radios et auditeurs sur l'importance de bouger quotidiennement 30 min par jour, dans le prolongement des JO. Dans les semaines à venir, la prochaine chronique info s'attardera sur la question de la nutrition à tous les âges de la vie à la retraite.

Les contenus sont ensuite accessibles sur toutes les plateformes d'écoute.

- La programmation de campagnes de prévention ciblée reposant sur le marketing social

En complément de la lettre électronique « Parlons retraite », l'Assurance retraite a décidé en 2025 de s'adresser de façon ciblée à ses retraités au travers de campagnes de marketing social.

Six campagnes vont rythmer l'année 2025.

La première campagne de prévention, déployée au mois d'avril 2025, s'est adressée aux retraités jusqu'à 75 ans pour les encourager à découvrir des activités qui les intéressent et à s'engager dans des loisirs enrichissants. Adressée à 4,2 millions de retraités, cette campagne a suscité l'intérêt puisqu'elle a généré un taux d'ouverture de 47 %.

La prochaine campagne, programmée 3^e semaine de mai, aura pour objectif d'informer les retraités fragilisés dans leur autonomie à domicile et bénéficiaires d'un plan d'aides OSCAR boosté par les heures « *Bien dans son corps, bien dans son assiette* » sur les bienfaits de sorties pédestres accompagnées.

2.2 AGIR ET « POUVOIR D'AGIR » EN PRÉVENTION DES 60 ANS

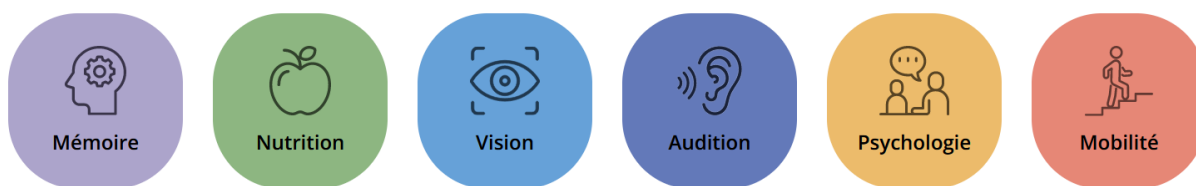
L'Assurance retraite souhaite mettre le programme de prévention ICOPE de l'OMS à la portée de tous les actifs et retraités désireux de préserver durablement leur capital santé et leur autonomie.

ICOPE, qu'est-ce que c'est ?

ICOPE est un programme innovant qui s'adresse à toute personne de 60 ans et plus (ou moins !) désireuse de maintenir sa forme physique, morale et intellectuelle.

Grâce à ce programme il est possible de mesurer et suivre directement les 6 fonctions essentielles afin de continuer à faire le plus longtemps possible ce qui est important pour soi.

Les 6 fonctions essentielles :



Il permet d'agir directement sur le capital vie et d'intervenir tôt, dès que l'on constate la baisse d'une fonction. C'est à ce stade que la prévention est la plus efficace.

Si de plus en plus d'informations sont diffusées sur ce programme de l'OMS, celles-ci sont éparpillées et restent difficilement accessibles au grand public.

Quel rôle de l'Assurance retraite ?

Le levier que l'Assurance retraite souhaite activer prioritairement : améliorer l'information et la connaissance des retraités sur leur pouvoir d'agir et sur les six fonctions essentielles à la préservation de leur autonomie. Le passage à la retraite est un moment-clé pour devenir acteur de son bien-vieillir.

L'Assurance retraite a donc prévu de déployer d'importantes campagnes de communication sur l'ensemble de ses canaux propriétaires et dans les médias à compter de l'automne 2025. Ces campagnes auront un double objectif : informer, d'abord, et convaincre, ensuite, tous ses publics de 60/75 ans d'adopter une démarche simple de prévention active.

Les caisses de retraite, interlocuteur naturel au moment du passage à la retraite, accompagneront ainsi la généralisation de ce programme, prévue par la loi du 8 avril 2024.

L'Assurance retraite va également promouvoir ce programme dans les ateliers de prévention qu'elle déploie et auprès des opérateurs de prévention qu'elle finance dès 2026.

Elle va enfin dresser le bilan d'une expérimentation conduite en Occitanie avec le concours des carsat Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ainsi que les conseils départementaux du Gard, Lot et Hautes-Pyrénées entre février 2023 et fin 2024 avec le secteur de l'aide à domicile et des bénéficiaires de plans d'aides Gir 4,5 et 6 à partir du programme ICOPE.

Cette expérimentation visait à :

- former les aides à domicile sur le programme ICOPE afin d'améliorer leurs connaissances sur le vieillissement, la fragilité et d'intégrer dans leurs pratiques professionnelles habituelles le repérage et l'évaluation des capacités essentielles ainsi que la dispensation de conseils en prévention validés à dire d'expert
- tester et valider sur un échantillon significatif la satisfaction et l'impact de ce service vis-à-vis des bénéficiaires concernés et des professionnelles formées pour opérer ce service dans le cadre d'un plan d'aides à domicile.

12 services d'aides à domicile volontaires et près de 1400 bénéficiaires de plans d'aides ont participé à cette action et le 12 juin prochain, une rencontre est organisée à Toulouse avec toutes les parties prenantes pour partager les résultats.

2.3 ACCOMPAGNER LE BIEN-VEILLIR DES PLUS FRAGILES AU MOMENT CLÉ DU PASSAGE À LA RETRAITE

Le passage de la vie active à la retraite est un événement de vie important, un bouleversement qu'il convient d'anticiper. C'est pourquoi l'Assurance retraite a bâti une offre et un accompagnement sur mesure « *Bienvenue à la retraite* » pour répondre aux attentes et besoins des futurs et nouveaux retraités en situation de vulnérabilité ou de fragilité sociale (2 ans avant et après le passage à la retraite). Elle s'est fixé un objectif croissant de bénéficiaires depuis son démarrage en 2023 sur toute la période de la COG 2023-2027 et dans tous les territoires

Organisés en petit groupe, ces ateliers (construits avec et pour des retraités en situation de vulnérabilité économique et/ou d'isolement social) abordent les sujets suivants :

- démarches administratives et financières pour connaître ses droits à la retraite, gérer son budget, ses ressources, etc ;
- envies, projets, tempo : penser et trouver sa place, son rythme dans cette nouvelle étape de la vie ;
- Prendre soin de soi pour préserver sa santé et garantir son bien-être. Bouger, bien manger, bien dormir, comprendre pourquoi et comment devenir acteur de son bien-vieillir.

LES MODULES DE L'ATELIER

Modules socles

À la retraite : mes démarches administratives et financières

Retraite : mes envies, mes projets, mon tempo !

Je continue de prendre soin de moi

Modules complémentaires

Du temps pour soi, du temps à offrir aux autres

J'aide un proche au quotidien : je veille à mon équilibre

100 % mobile à la retraite

Votre expérience nous intéresse !

S'enrichir de nos différences d'âge

Tous les modules socles sont systématiquement déployés. Les modules complémentaires les plus proposés sont ceux portant sur le bénévolat et l'intergénérationnel.

Cet atelier poursuit 3 objectifs :

- accompagner la transition de l'activité professionnelle vers une retraite active ;
- permettre aux futurs et nouveaux retraités vulnérables de mieux appréhender leur vie à la retraite, leur équilibre moral, maintenir leur lien social ;
- faire connaître les ressources disponibles et facilement mobilisables à proximité de chez eux ainsi que les autres ateliers et activités du bien-vieillir proposés par leur caisse de retraite.

En 2024, 875 ateliers « *Bienvenue à la retraite* » ont été organisés pour près de 8 000 participants et 20 % des publics accompagnés sont dans des situations de fragilité (invalidité, faibles ressources, chômage, Esat, etc.).



Les remontées 2024 témoignent d'un vrai engagement du réseau des caisses régionales pour ancrer ce nouvel accompagnement dans tous les territoires :

- Les forums, événements ou conférences sur le bien vieillir ont été l'occasion de communiquer sur la programmation de ces ateliers.
- L'atelier a également été promu auprès des professionnels locaux (France services par exemple).
- Les lieux de programmation ont été variés : entreprises, agences retraite, centres sociaux, Esat, salles communales etc.

Pour participer à un atelier « *Bienvenue à la retraite* », il est toujours possible de consulter [la carte interactive « Trouver mon activité »](#) pour s'inscrire en ligne.

L'objectif de l'Assurance retraite est de toucher de plus en plus de futurs et nouveaux retraités, prioritairement en situation de vulnérabilité économique ou d'isolement social, pour atteindre près de 20 000 participants chaque année à partir de 2027.

En 2025, l'Assurance retraite est donc pleinement mobilisée pour mettre la prévention à portée du grand public et des professionnels afin de prendre toute sa part dans le défi posé par la loi du 8 avril 2024 : bâtir une société durable du bien-vieillir et de l'autonomie.

— ANNEXES



CHIFFRES CLÉS 2024

Focus sur les actions collectives de prévention

465 313 retraités ont participé à une action collective de prévention

185 903 retraités ont suivi un atelier de prévention toutes thématiques confondues et parmi eux 42 330 ont choisi un programme centré sur l'activité physique adaptée

75 000 retraités ont par ailleurs participé à des activités orientées lutte contre l'isolement social

Focus sur les aides individuelles pour soutenir l'autonomie à domicile

392 719 632 euros d'aide au maintien à domicile versés 313 963 bénéficiaires d'un rendez-vous à d'évaluation globale de leurs besoins à domicile

274 214 bénéficiaires d'un plan d'aides OSCAR

55 673 bénéficiaires d'un équipement et/ou d'une aide technique

82,7 ans âge moyen des bénéficiaires

73,7 % sont des femmes

30 % ont un revenu inférieur à 1 115 euros

90 % des bénéficiaires satisfaits

Mais aussi...

77 680 bénéficiaires d'un accompagnement à domicile après hospitalisation (ADH)

4 485 bénéficiaires d'une aide aux situations de rupture (ASIR)

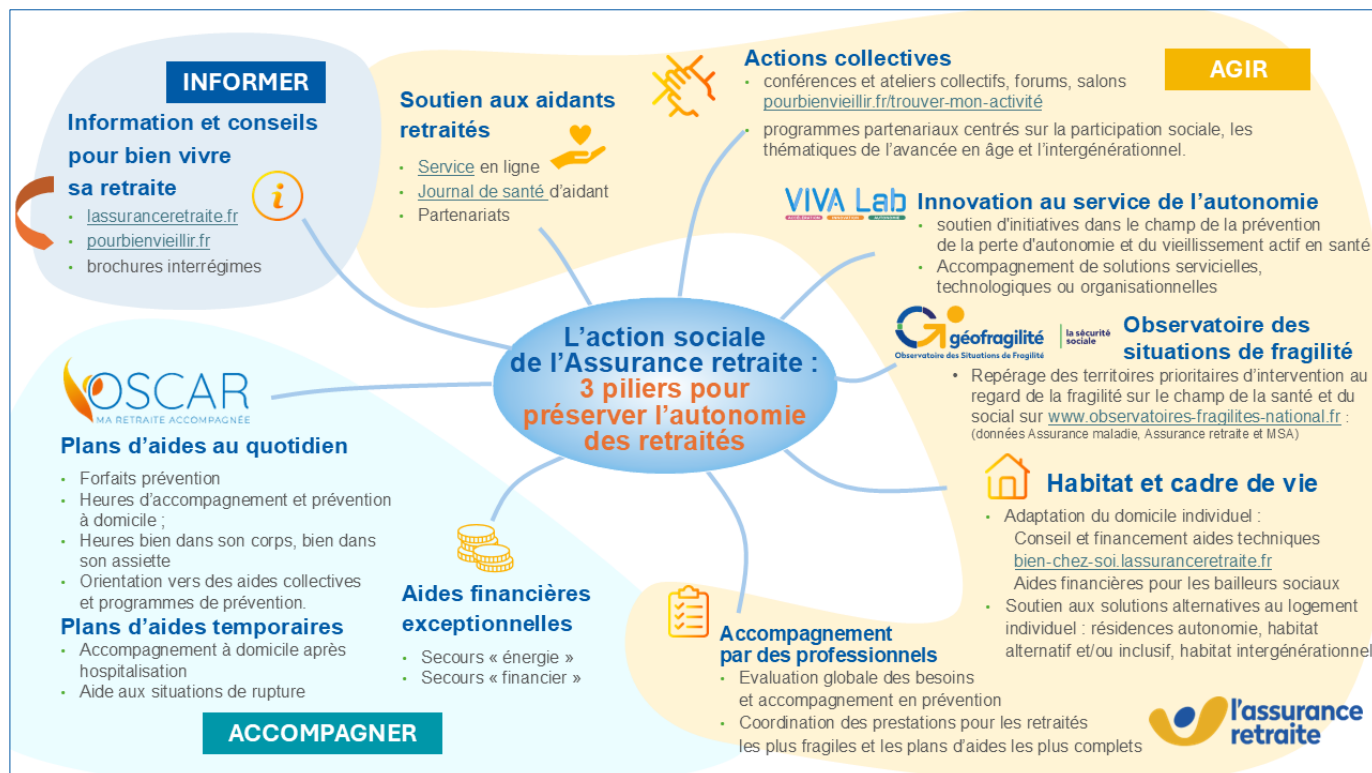
Et

91 projets d'habitats seniors financés par des prêts sans intérêt pour un montant de plus de 46 M€

744 projets d'habitats seniors soutenus au travers de subventions pour un montant de 57 M€

4 200 logements du parc social occupés par des retraités adaptés à leur autonomie à domicile pour un montant de près de 12,5 M€

INFOGRAPHIE DES MISSIONS ET RÉPONSES DE L'ASSURANCE RETRAITE POUR BIEN VIEILLIR



SUPPORTS

- Brochure « [Nos conseils et aides pour une retraite sereine](#) »
- Vidéo [L'offre de services de l'action sociale de l'Assurance retraite](#)
- Flyer « [Demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile](#) » et formulaire « [cerfa 16 301*01](#) »

RETROUVEZ-NOUS SUR

lassuranceretraite.fr



DES SITES POUR EN SAVOIR PLUS

L'Assurance retraite : lassuranceretraite.fr

Législation : legislation.lassuranceretraite.fr

Recherches et statistiques : statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr

Recrutement : rejoindre.lassuranceretraite.fr

Équipements pour les personnes âgées : bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr

Mais aussi :

Sécurité sociale : securite-sociale.fr

Recrutement Sécurité sociale : lasecurecrute.fr

VIVA Lab : www.vivalab.fr

Pour bien vieillir : pourbienvieillir.fr

L'Assurance retraite Caisse nationale
112 avenue de Flandre 75951 Paris cedex 19